



À : Tous les paramédics du Groupe CAMBI

De : Direction opérationnelle

En vigueur le : 17 mai 2013

Révisée le : 15 août 2023

Objet : Libération au CH receveur

OBJECTIF

Cette procédure vise l'amélioration du temps de remise en disponibilité

DÉFINITION

Dans le contexte de recherche continue d'efficacité et d'efficience en ce qui concerne l'utilisation de l'ensemble des ressources du réseau de la santé et des services sociaux, nous devons développer un travail de collaboration et de complémentarité entre les services préhospitaliers d'urgence et les salles d'urgence des centres hospitaliers receveurs.

*** Lors d'un transport ambulancier, à votre arrivée au centre hospitalier receveur, au poste de triage, il est d'usage d'appliquer cette procédure. ***

PROCÉDURE

Responsabilité du TA/P 1	Responsabilité du TA/P 2
Donne son rapport verbal	Remets les cartes du patient à l'infirmière du triage Débute l'entête de l'AS-803 Débute la rédaction de l'AS-810
Transfert le patient à l'endroit désigné suit au triage Avise le CCS de leur 1027 Procède au nettoyage des équipements utilisés Remplacent les fournitures afin d'être prêts à répondre à une autre affectation	
Termine la rédaction de l'AS-803	Transfère les données du moniteur si nécessaire Termine la rédaction de l'AS-810
Annonce leur 10-5 au CH receveur	

Il est à noter que vous êtes considérés disponibles à répondre aux appels lorsque votre 1027 a été donné au CCS.